



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service police de l'eau
et des milieux aquatiques**

Bureau pêche fluviale et domaine public maritime

Affaire suivie par : Philippe CLEMENT
Chef de Bureau
Tél : 05 58 51 32 33
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Bilan des observations du public

Objet : Projet d'arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce pour les membres des AAPPMA dans le département des Landes

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé en objet a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans les Landes.

La mise en ligne a eu lieu le 10 novembre 2022 et la période de participation s'est achevée le 02 décembre 2022.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site internet des services de l'État dans les Landes ni par voie électronique ou postale auprès de la DDTM.